



Commune de
LAVEY-MORCLES

Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 06/2025

**Préavis pour les
travaux de réfection
des tuyaux de
drainage sur la
parcelle No 394**

Lavey, le 15 avril 2025

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant des travaux de réfection des tuyaux de drainage sur la parcelle No 394.

Contexte

Le drainage consiste à collecter et évacuer les eaux, surtout les eaux pluviales ou les eaux d'infiltration, afin d'éviter qu'elles ne s'accumulent sous les bâtiments, les routes, dans les champs, etc. Les drains permettent de récupérer cette eau et la transporter vers le réseau d'eau principal.

Divers épisodes de fortes pluies ayant entraîné notamment l'inondation de la parcelle No 394, située à côté de la station de pompage, ont eu lieu ces derniers mois. A la suite de ces inondations, la municipalité a mandaté une entreprise afin de réaliser une inspection par caméra des canalisations. Il a été constaté que les tuyaux de drainage existants et propriété de la commune sont endommagés et ne permettent plus une évacuation correcte des eaux pluviales.

La municipalité souhaite réaliser des travaux pour la réfection de ces conduites d'évacuation afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales dans la zone concernée et de réduire l'impact des intempéries sur les habitations et infrastructures environnantes.

Coûts

Installation de chantier	Fr. 500.00
Travaux (fouille et réfection)	Fr. 22'084.50
TVA	<u>Fr. 1'829.35</u>
Total des travaux TTC	Fr. 24'413.85
Divers et imprévus	<u>Fr. 2'586.15</u>
Total des travaux TTC	<u>Fr. 27'000.00</u>

Amortissement

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM) fixant les durées d'amortissement. Par conséquent et dans le cadre des travaux relatifs à ce préavis, un amortissement de 40 ans sera appliqué.

Synthèse

Total des travaux	: Fr. 27'000.-
Financement	: Prélèvement sur les liquidités, sans recours à l'emprunt.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 06/2025 du 15 avril 2025 ;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

PREND ACTE

- de l'amortissement du montant net de CHF 27'000.- sur une période de 40 ans, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

DECIDE

- d'autoriser la municipalité à procéder aux travaux de drainage de la partie basse du village ;
- d'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 27'000.- ;
- de financer ce montant par un prélèvement sur les liquidités.

Adopté en séance de la municipalité le 6 mai 2025.

Annexe : Plan schématique du réseau d'assainissement inspecté

Guichet professionnel - Etat de Vaud

Plan schématique du réseau d'assainissement inspecté.

Légendes:

T1 : Tronçon 1

→ : Sens d'inspection TV

(Les couleurs utilisées pour chaque tronçons sur ce plan n'ont aucun lien avec l'état des canalisations mais permettent uniquement de mieux distinguer les différentes étapes inspectées.)

RVn: Regard de visite n = 1.

Δ : Point de détecté et balisé.

→ : Conduite d'eau cloacales.

